



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne

Ansl 20 (1984), p. 115-141

Jean-Louis Bacqué-Grammont

Documents ottomans sur quelques mamelouks ralliés ou capturés au début de 1517.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

- | | | |
|---|--|--|
| 9782724711523 | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i> | Sylvie Marchand (éd.) |
| 9782724711707 | ????? ?????????? ??????? ??? ?? ???????? | Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif |
| ????? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ??????? ?????????? ???????????? | | |
| ????????? ??????? ??????? ??????? ?? ??? ??????? ??????: | | |
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Atribbis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |

DOCUMENTS OTTOMANS SUR QUELQUES MAMLOUKS RALLIÉS OU CAPTURÉS AU DÉBUT DE 1517 *

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT

Les sept documents en turc ottoman que nous présentons dans cette étude sont conservés dans les Archives du Palais de Topkapı, à Istanbul, sous les cotes D. 9682/1-2-3, E. 6587/1-2-3 et E. 4800. D'après les vérifications que nous avons effectuées, ils semblent être tous inédits. Ce qu'ils ont en commun est de se rapporter à des événements qu'on peut dater sans risque des premières semaines qui suivirent la conquête de l'Egypte par Selim I^{er}, soit de février 1517. En consultant les principales chroniques ottomanes et mamloukes qui en traitent, nous avons pu constater que bien des faits et des données exposés par ces documents étaient jusqu'ici inconnus ou fort mal connus. L'intérêt qu'ils présentent donc pour une meilleure connaissance de cette période négligée de l'histoire de l'Egypte apparaissant peu contestable, nous croyons leur publication amplement justifiée.

* * *

Les trois documents de la cote D. 9682, étroitement complémentaires, apportent de précieuses indications, d'une part sur le nombre d'émirs et de soldats mamloiks qui,

* La présente étude s'inscrit dans le programme des travaux de l'Equipe de Recherche Associée (E.R.A.) n° 57 du Centre National de la Recherche Scientifique, à Paris. Nous exprimons notre reconnaissance à Monsieur Pertev Naili Boratav, dont les conseils ont été précieux pour la lecture et l'interprétation de divers points des textes présentés ci-après; également à notre collègue Youssef Ragheb pour les indications bibliographiques qu'il a bien voulu nous communiquer. Puisque l'occasion nous en est offerte — tel est l'un des nombreux avantages de ces notes liminaires sans appel de note —, nous souhaiterions revenir sur un point de notre précédente publication dans les *Annales islamologiques* (XIX, 1983 : « Une dénonciation des abus de Hâ'ir Beg ... »). Le Prof.

Halil İnalçik, de l'Université de Chicago, nous suggère, avec juste raison, de modifier de la manière suivante la traduction que nous donnions p. 51 (à partir de la ligne 2 : [Est-il imaginable ...]) : « [Les *mukâta'ât*] du pays avaient été partagées [à titre d'*iltizâm*] entre les fermiers [*mültezim* = 'ameldâr] sans que les dates de début et de fin d'exercice aient été fixées. Quand on leur réclame [les revenus] pour le service des Biens impériaux, ils empruntent de l'argent sur les marchés du Hanû-l-halîl avec un intérêt de 14 ou 15 % sur trois mois et remettent le capital (*rê's mâli*) [au Trésor]. L'intérêt (*fâ'ide*) et leurs propres profits (*mekseb*) sont payés par nous, gens aux faibles moyens ». Nous remercions le Prof. H. İnalçik pour ses observations toujours constructives.

dans les derniers jours de janvier 1517, s'étaient livrés de leur plein gré aux Ottomans, d'autre part sur le nombre et les noms des compagnons avec lesquels, peu après, arriva Ğânberdi Ğazâlî lors de son ralliement à Selîm.

Pour brosser à grands traits le cadre dans lequel se placent ces trois documents et ceux qui suivront, il convient de rappeler que, le 22 janvier 1517, l'armée de Selîm avait écrasé celle de Tûmânbây à Ridâniyya et occupé le Caire aussitôt après. Dans la nuit du 27 au 28 janvier, le sultan mamlouk et le reste de ses troupes attaquèrent par surprise et massacrèrent la garnison ottomane de la ville. Au prix d'une âpre bataille de rues, Selîm reprit définitivement celle-ci le 30 janvier, tandis que Tûmânbây s'enfuyait avec une poignée de fidèles. Le combat n'en était pas terminé pour autant.

Parmi les facteurs qui incitèrent les derniers mamlouks à opposer une telle résistance à l'écrasante supériorité ottomane en effectifs et en matériel, il faut prendre en compte le désespoir génératriceur d'énergie. Dès le 23 janvier, des crieurs publics avaient lu dans les rues du Caire une proclamation d'amnistie générale, annonçant subsidiairement que quiconque détenait chez lui un mamlouk Circassien du corps des mamlouks du sultan et ne le signalerait pas serait pendu à la porte de sa maison. Il s'ensuivit, le lendemain et jusqu'à la bataille du Caire, une véritable chasse aux mamlouks circassiens, exécutés dès leur capture⁽¹⁾. La fin des combats fut marquée par la mise à mort d'un grand nombre de mamlouks faits prisonniers et traînés sur la place Rumayla où, assis devant sa tente, Selîm assista jusqu'au milieu de la nuit à ce spectacle éclairé par des flambeaux⁽²⁾. Néanmoins, une nouvelle amnistie fut proclamée en faveur des mamlouks qui viendraient se livrer volontairement aux autorités ottomanes⁽³⁾ :

à la fin de l'après-midi, le sultan Sélim Shâh fit proclamer au Caire que les commandants de mille, les émirs de timbalerie et les émirs de dix, qui s'étaient cachés depuis les dernières batailles, pouvaient reparaître et que leur amnistie était assurée. On prétendait que le sultan

⁽¹⁾ [Ibn İyâs], *Journal d'un bourgeois du Caire. Chronique d'Ibn İyâs. Traduit et annoté par Gaston Wiet*, II, Bibliothèque générale de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, VI^e section, Paris 1960, pp. 140-144. Haydar Çelebi, « Journal », dans Ferîdûn Beg, *Münse'âtü-s selâtin*, I, Istanbul 1274/1858, p. 485, place cette proclamation le 1^{er} muharram 923 / 24 janvier 1517 et ne parle que de l'amnistie (*amân-i 'osmâni*); Sa'dü-ddîn, *Tâgu-ttevârih*, II, Istanbul 1280/1863, p. 357.

⁽²⁾ Haydar Çelebi, *op. cit.*, p. 486 : *gelen*

dirilerden dört-yüz mikdâri čerkesüñ boyının urdu meş'eleler yakub otağ öñinde iskemli ile oturub nazarında kirdurdu; Gelâlzâde Muştafâ, Me'âsir-i Selîm-hanî, British Library, ms. Add. 7848, f° 198 r; [Silâhşör,] Selâhattin Tansel, « Silahşor'un Feth-Nâme-i Diyâr-i Arab Adlı Eseri », *Tarih Vesikalari*, fasc. 18, Istanbul 1961, p. 443.

⁽³⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 152-153 (à la date du mardi 11 muharram / 3 février); Silahşor, *op. cit.*, p. 444.

Sélim Shâh avait fait écrire cette formule de sauvegarde sur une longue feuille que le bourreau avait accrochée à une perche. On y lisait que les émirs cachés devaient se présenter au collège du sultan Ghawri. On vit arriver le ministre de la guerre Arikmâs, le grand connétable Anasbây, le commandant de la garde Timur Hasani, le grand chambellan Tuqtubây, le trésorier Tânîbak, commandant de mille, les commandants de mille Tânîbak Nadjmi et Qânsûh Abû Sunna, les émirs de timbalerie Misirbây Aqra', Qânîbak, commandant en second de la garde, l'émir Yashbak Faqîh⁽¹⁾, ancien secrétaire du sultan Tûmânbây au moment où ce dernier était secrétaire d'Etat : celui-ci s'était réfugié dans la mosquée d'al-Azhar, d'où la promesse de pardon l'avait fait sortir. Plus d'une quarantaine d'émirs de dix et de gardes nobles se montrèrent : on les rassembla dans le collège de Ghawri et on les confia à la garde d'Ottomans qui avaient trahi, et ils furent mis aux arrêts en leur compagnie. Ultérieurement le bruit se répandit que les émirs susdits avaient été conduits au camp du sultan ottoman. Dès qu'ils avaient été mis en sa présence, le souverain les avait injuriés et leur avait craché au visage, vitupérant leur conduite indigne et leurs actions iniques : il donna l'ordre de les incarcérer à la citadelle. On les mena donc à la citadelle.

Il nous a semblé nécessaire de donner dans sa totalité cette longue citation, car on y trouve divers noms qui figurent dans nos documents de Topkapi. Il convient en outre de souligner que ces personnages eurent finalement à se repentir de leur confiance en l'*amân* du sultan ottoman. Au moment où, changeant de campement à l'occasion des dernières opérations qui devaient aboutir à la capture de Tûmânbây, Selîm vint s'établir à Birkatu-l-ḥabaš, il fit amener de la citadelle les émirs en question, le 25 mars 1517. Tous furent exécutés deux jours plus tard, peut-être en représailles de la mort des divers émissaires envoyés par le sultan auprès de Tûmânbây. Peut-être simplement du fait d'un de ces accès de colère aveugle que Selîm était incapable de contrôler⁽²⁾.

* * *

Un autre groupe de mamlouks ralliés semble ne pas avoir connu un destin aussi tragique. Ğânberdi Ğazâlî est un personnage assez notable dans l'histoire de cette époque pour que quelques notes suffisent à rappeler qui il était. *Nâ'ib* mamlouk de Şafad en

(1) Nous allons retrouver plus loin ce personnage à travers les procès-verbaux des interrogatoires qu'il eut à subir, soit les documents E. 6587/1 et 2.

(2) İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 163-164, cite parmi les suppliciés sept commandants de mille (« Arikmâs, Anasbây, Timur, Tuqtubây, Tanîbak, Tanîbak Nadjmi, Qânsûh Abû Sunna ») et des émirs de quarante (« Qanîbak, Misirbây Aqra', Olmâs, Mâmây Sughayir, Yusuf Ashrafi, Yashbak Faqîh,

etc.), soit *un total de 54 commandants de mille et officiers de grades inférieurs*. Haydar Çelebi, *op. cit.*, p. 488 (4 rabi'u-l-awwal / 27 mars) : *bu gün içinde haylı begleri dağı gelüb kat olundi ki bu zikr olanlar-dur biñbaşilarından sabıkâ Misir kal'esi nâ'ibi olan Tûlâbây ve Timûr Zerde-keş ve Tin Beg Hazinedâr ve Şâm nâ'ibi Ürükmâs va hâğıbû-l-hüggâb Enes-dür (...) beşinçi gününde (...) haylı Çerkes boyntı uruldu*.

octobre-novembre 1509, puis de Şafad et Karak en septembre 1510, il fut nommé à Hamâ en juin-juillet 1512. C'est en tant que tel qu'il prit part en août 1516 à la bataille de Marğ Dâbîk, d'où il se retira avec une promptitude suspecte et remarquée. A l'avènement de Tûmân'bây, il reçut le gouvernorat de Damas — honoraire, puisque la ville était définitivement passée aux mains des Ottomans — et le commandement d'une armée pour marcher contre ces derniers. Le 21 décembre, il fut vaincu par le grand-vizir Hâdim Sinân Paşa à Han Yûnus, près de Gaza. On le voit ensuite participer de manière très discrète à la bataille de Ridâniyya, où il contribua peut-être à la ruine du dispositif mamlouk⁽¹⁾. Nous ignorons à quelle date cet ambitieux émir avait établi ses premiers contacts avec les Ottomans. Peut-être fut-ce par l'intermédiaire de Hâ'ir Beg, dernier *nâ'ib* mamlouk d'Alep et acquis depuis longtemps à Selîm. On constate en tout cas que, dès le 24 *zû-l-ka'da* 922/19 décembre 1516 (soit l'avant-veille de la bataille de Han Yûnus), une lettre et un messager lui furent personnellement envoyés par Hâ'ir Beg et les vizirs pour le décider à rallier les rangs ottomans⁽²⁾. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours de février 1517, des bruits le concernant commencèrent à circuler au Caire⁽³⁾ :

Toujours selon les rumeurs, Djânbirdi Ghazâli, qui avait sollicité sa grâce du sultan Sélim Shâh, était arrivé à Khânkâh, avec quelques mamlouks Circassiens qui s'étaient débandés après la déroute : le sultan lui envoya une lettre d'amnistie.

Effectivement, moins d'une semaine plus tard, escorté par une troupe nombreuse, il fit au Caire une rentrée remarquée :

Čânberdi Ğazâlî, qui s'était enfui du champ de bataille, avait erré, égaré et éperdu, dans les solitudes sauvages, puis, manifestant loyauté et soumission, avait envoyé des émissaires. L'Empereur, refuge du monde, pour sa part, traça le signe du pardon sur le registre de ses crimes, accepta ses excuses et lui fit la grâce d'une lettre de sauvegarde. Il vint ce jour et baissa la main. Ses hommes furent incarcérés⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Ibn İyâs, *op. cit.*, I, Paris 1955, pp. 159, 186, 250; Sa'dü-ddîn, *op. cit.*, pp. 335, 346, 347-348.

Sur les informations concernant le dispositif de défense de Tûmân'bây qu'il aurait livrées à Selîm à la veille de la bataille, voir J. de Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, IV, Paris 1836, p. 305.

⁽²⁾ Haydar Çelebî, *op. cit.*, p. 482 (à Ğisr Ya'kûb, une étape avant Şafad) : Ğânberdiye ve Mîsîr

kullarına Hayre Begle ve vüzerâ tarafından mektublar-ile éciler gönderildi.

⁽³⁾ Ibn İyâs, *op. cit.*, II, p. 153.

⁽⁴⁾ Haydar Çelebî, *op. cit.*, p. 486 (16 muharram 923 / 8 février 1517) : *kârzârdan firâr éden Ğânberdi Ğazâlî berriyyeliklerde ser-geşte ü ser-gerdân olub ba'deh^a iżhâr-i iħlâs ü 'ubûdiyyet édüb âdemler göndermiş pâdişâh-i ġihân-penâh daħi ġeride-i ġerimesine rakm-i 'afv čekdi ve 'özrin kabûl édüb*

Plutôt que d'incarcération⁽¹⁾, il devait s'agir, comme on le verra, d'une détention provisoire qui ne dut guère excéder une douzaine de jours. En effet, Ğânberdi fut reçu par le sultan au baise-main le 29 *muharram* / 21 février, se vit gratifier de mille pièces d'or et de deux robes d'honneur, tandis que les émirs de sa suite étaient honorés avec la même munificence⁽²⁾. Puis, les honneurs se succédèrent : nouveaux présents, octroi du sandjak de Sofia⁽³⁾, le processus était enclenché, qui, à quelque temps de là, allait faire de lui un véritable proconsul de Syrie et Palestine jusqu'à ce que, perdant peu ou prou le sens des réalités, il n'en revendique la royauté à la mort de Selîm, en 1520; erreur d'appréciation qui le mena à sa perte dans de brefs délais. Mais, au début de 1517, les compagnons de reddition d'un personnage appelé à une telle faveur purent-ils connaître longtemps les désagréments de la détention ?

* * *

Ce préambule s'imposait pour la compréhension des documents D. 9682/1-2-3, que nous allons présenter dans l'ordre inverse de leurs sous-cotes, allant ainsi plus aisément du général au particulier. Tous trois prennent en compte les compagnons de Ğânberdi, ce qui permet de les estimer postérieurs au 8 février. L'un d'eux, le n° 3, comporte des

amân-nâme ihsân eyledi gelüb bu gün el öpdi âdem-lerî habs olundi; İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 153-154, place cette scène deux jours plus tard : *Le mardi 18 muharram, Djânbirdi Ghazâli se mit en route vers le Caire, exhibant sur sa tête la lettre d'amnistie du sultan Sélim Shâh. Lorsqu'il eut pénétré dans la capitale, il se dirigea vers le camp du sultan ottoman et fut reçu en audience. Après la défaite de Tûmânbây à Raidâniya, Ghazâli s'était, supposait-on, acheminé vers Gaza en compagnie de quelques mamlouks Circassiens. Ce Djânbirdi Ghazâli avait été secrètement d'accord avec le sultan dès le règne du sultan Ghawri, il aurait même partagé avec l'émir Khâirkak, gouverneur de la province d'Alep, la responsabilité de la défaite de Mardj Dâbiq : tous deux avaient abandonné le champ de bataille avant le reste de l'armée et avaient fait répandre le bruit de la déroute de l'armée d'Egypte. Sa'dü-ddîn, *op. cit.*, p. 364; Ğelâlzâde Muştâfa, *op. cit.*, f° 198 r.*

(1) İbn İyâs, *op. cit.*, p. 154 : *Le mercredi 19*

[11 février], on parla de la mise aux arrêts des mamlouks arrivés en même temps que Ghazâli, on disait même qu'ils avaient été incarcérés à la Citadelle : il s'agissait pourtant d'environ quatre cents mamlouks porteurs d'un acte d'amnistie du sultan ottoman. Dès leur arrivée, on les appréhenda, ce qui fut un abus de confiance. Le sultan distribuait des lettres de sauvegarde aux officiers et aux mamlouks, mais une minute plus tard n'en tenait aucun compte, de sorte que personne n'ajoutait foi à toute formule d'amnistie qu'il avait accordée. Nous verrons plus loin que cet effectif estimé de 400 mamlouks est très excessif. Au sujet du régime de leur détention, Silahşör, *op. cit.*, p. 444, précise *şehir içre bir mağalleye kondurub hifz etdiler*, ce qui apporte une nuance appréciable.

(2) Haydar Çelebî, *op. cit.*, p. 487 : *Ğânberdiye biñ filûri ve iki hul'at ve bile olan beglere hul'at ve en'âm buyuruldu*.

(3) *Op. et loc. cit.*, le 19 şafar.

éléments textuellement identiques à des passages du n° 2 (lequel recoupe le n° 1 sur divers points) : la référence à des émirs et soldats mamlouks qui s'étaient rendus aux Ottomans sous la sauvegarde de la proclamation d'amnistie. On doit trouver parmi eux quelques-uns des suppliciés du 25 mars, date qui constitue le *terminus ad quem* pour la datation de l'ensemble du dossier. Nous tendrions à fixer celle-ci plutôt au début de la période de six semaines ainsi définie, compte tenu de la rapide fortune de Ğânberdi dont durent bénéficier ses compagnons.

Du fait de la faible densité du texte et de son caractère essentiellement énumératif, il nous semble suffisant d'en donner directement la traduction française, assortie de la transcription du turc entre parenthèses.

D. 9682/3

Copie du registre qui expose [le nombre] des chefs de mille, beys de quarante et de dix, ainsi que des autres qui sont venus avec le sauf-conduit garantissant leur sécurité (*sûret-i defter ol-dur ki amân ile gelen biñ başların ve kırk erlik ve on erlik begleri ve gayrını beyân éder*)

Dans la noble forteresse (*der kal'e-i şerif*)⁽¹⁾ :

- 5 chefs de mille (*biñ başı nefer 5*)
- 12 beys de quarante (*kırk erlik nefer 12*)
- 24 beys de dix (*on erlik nefer 24*)
- 2 Arabes [bédouins] (*'arab 2*)
- 102 soldats *hâşseki* (*hâşseki gündî nefer 102*)⁽²⁾
- 462 *def'a* *gündî* (*def'a gündî nefer 462*)⁽³⁾

Total (*ȝem'en*) 607⁽⁴⁾

Lequel expose [le nombre de] ceux qui sont aux côtés de Ğânberdi (*Ğânberdi yanında olan-ları beyân éder*) :

- 1 chef de mille (*biñ başı nefer 1*)
- 1 bey de quarante (*kırk erlik nefer 1*)

⁽¹⁾ C'est-à-dire dans la citadelle du Caire.

⁽²⁾ Mamlouks de la garde personnelle du sultan, cf. M. Sobernheim, article « Mamlüks », *EI*¹, III, p. 231.

⁽³⁾ Nous n'avons pas trouvé d'attestation de

ce terme dans d'autres sources. Peut-être faut-il comprendre « soldats occasionnels » (*daf'at*, « coup, fois ») ne bénéficiant pas d'une solde régulière.

⁽⁴⁾ Total exact.

- 8 beys de dix (*on erlik nefer 8*)
- 6 esclaves de Ğânberdi qui recevaient une solde⁽¹⁾ du sultan (*Ğânberdi kulları ki sultândan ğâmeke yérler nefer 6*)
- 1 intendant de Ğânberdi (*Ğânberdinüñ ketlüdâsi nefer 1*)
- Mehmed Emîr, qui ne recevait pas de solde du sultan et qui, depuis son jeune âge, se trouve auprès de Ğânberdi (*Mehmed Emîr-dür sultândan ğâmeke yememiş küçükden Ğânberdinüñ yanında bile olur*)⁽²⁾

Dans le caravanséral (*der kârbân-sarây*)⁽³⁾ :

- 21 soldats *hâşsekî* (*hâşsekî ȝündî nefer 21*)
- 76 *def'a ȝündî* (*def'a ȝündî 76*)

[Soit] cent quinze personnes⁽⁴⁾ se trouvant aux côtés de Ğânberdi (*Ğânberdi ile bile olan yüz on beş*)

Détenus dans la citadelle : six cent sept personnes (*ve ȝal'ede maḥbûs olanlar altı yüz yedi nefer*)

Total : sept cent vingt-deux personnes (*ȝem'en yedi yüz yigirmi iki*)⁽⁴⁾.

Les documents D. 9682/2 et 1 apportent, quant à eux, d'utiles précisions sur une partie de compagnons de Ğânberdi, en particulier leurs noms. La sous-cote 1 concerne seulement dix d'entre eux, dans un ordre à peine modifié par rapport à la présentation qu'on en trouve dans le n° 2. Nous nous contenterons donc de les incorporer entre parenthèses dans cette dernière.

D. 9682/2 et 1

Copie du registre qui expose [les noms] des beys qui sont venus avec Ğânberdi Ğazzâlî Beg (*sûret-i defter ol-dur ki Ğânberdi Ğazzâlî Beg ile gelen begleri beyân éder*) :

- chef de mille Ƙaytî Beg (*biñ başı Ƙaytî Beg / Ƙâytbây biñ erlik*)⁽⁵⁾

⁽¹⁾ *Ğâmeke*, cf. H. Monès, art. « *Djâmakiyya* », *EI*², II, p. 424 : « A la période circassienne, la *djâmakiyya* était la solde régulière de l'armée »; David Ayalon, « The System of Payment in Mamluk Military Society », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, I, 1958, pp. 50-56.

⁽²⁾ Soit, jusqu'ici, un total de 18 personnes venues avec Ğânberdi.

⁽³⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, p. 154 (le 20 *muḥarram*/

12 février) : *On assurait que les mamlouks bénéficiaires d'une amnistie venaient d'être mis aux fers et emprisonnés dans l'okelle sise derrière le collège du sultan Ghawri*. L'auteur signale, pp. 158-159, qu'à la fin de février, environ 700 mamlouks détenus dans cette okelle furent déportés à Istanbul.

⁽⁴⁾ Total exact.

⁽⁵⁾ Comme nous l'avons dit plus haut, ce nom et les neuf qui suivent se retrouvent dans le

ص و زند دلدر که (ماهه ایم کلکه بیک ایم تا هر زن و قویه را کلک و قوه ایم ارکه بیکه و بعدن یاه بیدر
ور قله شوره
بیکه ایش قوه ایلک (آوه ایلک) خاصکه و نه و فعده
پنه و پنهوی
بانزه لطفه ناری یاه بیدر
بیکه ایش قوه ایلک آوه ایلک جانیوی فولکه سلطانه یاه بیدر
پنه و پنهوی
ور کار بیان ایلک

D. 9682/3

متو

قرابه	از درز	قاتیای
اوی ایلک	رشید بیک	بیک ایلک

یلبا یک	خوشقدس	ورد بش
اوی ایلک	اوی ایلک	اوی ایلک

D. 9682/1

فاضوه	ما مای	فاضوه
اوی ایلک	اوی ایلک	اوی ایلک

بنگریک
اوی ایلک

D. 9682/2

- bey de quarante, bey de Rosette / Ezdemür, bey de Rosette (*kırk erlik Reşid begi / Ezdemür Reşid begi*)⁽¹⁾
 - chef de dix Karağa Beg (*on erlik Karağa Beg / Karağa on erlik*)

document D. 9682/1, sous des formes parfois légèrement différentes. Nous donnons donc celles-ci entre parenthèses, après la transcription correspondante du document D. 9682/2. Ce Kâytbây semble être le gouverneur de la province de Karak qui fut nommé émir de mille par Tûmânîbây le 27 *ramadân* 922 / 24 octobre 1516 et qu'on retrouve, après la

conquête ottomane, dans l'entourage de Hâ'ir Beg. Ce fut lui qui, en 1522, mena le contingent de troupes d'Egypte au siège de Rhodes. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 102, 200, 448, 456, 469.

⁽¹⁾ Ni ce personnage, ni les suivants ne semblent connus d'Ibn 'Iyâs.

- chef de dix Erdûş (*on erlik Erdûş / Verdbeš on erlik*)⁽¹⁾
- chef de dix Hoš-kadem (*on erlik Hoš-kadem / Hoš-kadem on erlik*)
- chef de dix Lâlbay (*on erlik Lâlbay / Yilbay on erlik*)⁽²⁾
- chef de dix Kânsû (*on erlik Kânsû / Kânsûh on erlik*)
- chef de dix Tînem (*on erlik Tînem / Tenem on erlik*)⁽³⁾
- chef de dix Mâmay (*on erlik Mâmay / Mâmây on erlik*)
- chef de dix Kânsû (*on erlik Kânsû / Kânsûh on erlik*)⁽⁴⁾

Lequel expose les [noms des] esclaves de Ğânberdi Ğazzâlî Beg qui recevaient une solde du sultan (*sultândan ğemeke yér Ğânberdi Ğazzâlî Begüñ ķulları dur ki zikr olunur*) :

- Kâyberdi⁽⁵⁾
- Ğân Bôlad
- Temür
- Arslan
- Eşbek
- Özbek⁽⁶⁾
- et son intendant (*ve kethüdâsı*) Mahmûd
- Mehmed Emîr, qui ne recevait pas de solde du sultan et qui, depuis son jeune âge, se trouve auprès de Ğânberdi⁽⁷⁾.

Lequel expose [le nombre] des esclaves du sultan qui sont venus avec Ğânberdi et qui se trouvent dans le caravanséral : quatre-vingt-dix-sept, dont vingt-et-un soldats *hâşseki* (*Ğânberdi ile gelen sultân ķulların beyân éder ki kârbân-sarâyda olurlar töksan yedi yigir-mi biri hâşseki gündlî*)⁽⁸⁾.

Dans le caravanséral se trouvent cinquante esclaves de Ğânberdi qui ne recevaient pas de solde du sultan (*Ğânberdinüñ sultândan ğemeke yemez elli ķuli ki kârbân-sarâyda olurlar*)⁽⁹⁾.

* * *

Nous avons vu plus haut que, dans les premiers jours de février, après la proclamation de l'amnistie par les crieurs publics, l'émir Yâšbak Faķîh, caché dans la mosquée d'al-Azhar,

⁽¹⁾ L'index du t. II d'Ibn İyâs que montre l'an-throponyme Wardbaš était assez répandu chez les Mamlouks, mais ne révèle par contre aucun Ardûş.

⁽²⁾ Ici également, la forme donnée par le document D. 9682/1 nous semble préférable.

⁽³⁾ L'index d'Ibn İyâs montre encore que Tanam est bien attesté, contrairement à Tînam.

⁽⁴⁾ Avec ce Kânsûh s'achève le document D. 9682/1. On a donc bien ici les huit chefs de dix dont il était question dans le document D. 9682/3.

⁽⁵⁾ Lecture conjecturale.

⁽⁶⁾ Ce personnage et les cinq précédents sont

donc les « six esclaves » de Ğânberdi mentionnés dans le document D. 9682/3.

⁽⁷⁾ Cette notice reprend exactement les termes de celle qui lui correspond dans le document D. 9682/3. Il nous semble donc inutile de la transcrire une nouvelle fois.

⁽⁸⁾ Sur ces 97 hommes, restent donc les 76 *def'a gündlî* mentionnés dans le document D. 9682/3.

⁽⁹⁾ Il s'agit évidemment des mamlouks personnels de Ğânberdi, ressortissant, dans le système jusqu'alors en vigueur, à la catégorie des *mamâliku-l-umarâ* ou *agnâdu-l-umarâ*.

était allé se livrer aux nouveaux maîtres de l'Egypte⁽¹⁾. Nous ne doutons guère que cet important personnage, grand trésorier de l'Etat mamlouk⁽²⁾, soit le Yaš Bi ou Yaš Beg dont les documents E. 6587/1 et 2 constituent les procès-verbaux d'interrogatoire par les autorités ottomanes. Cet émir circassien avait manifestement parmi les hiérarques mamlouks une parentèle et des relations d'une telle qualité, disposait d'informations si précises et des moyens d'en obtenir d'autres, que l'identification à laquelle invite cette quasi-homonymie ne nous semble pas d'une hardiesse périlleuse.

Peut-être ces procès-verbaux sont-ils à mettre en rapport avec une visite que, le 18 muharram / 10 février, les membres du *dîvân* impérial firent aux Circassiens détenus dans la citadelle du Caire⁽³⁾, probablement pour obtenir d'eux des informations plutôt que dans l'intention de leur apporter quelque réconfort.

E. 6587/1

1. *kaçiyye ol-dur ki Yaš Bi nâm čerkes sū'âl olundukda aytdı ki Ölmez Beg ki Garbiyyenüñ*
2. *kâşifi idi benüm karındaşum anuñla bile yürüken baña mektûb gönderdi aytdı-ki benüm bir*
3. *nökerümle saña varaka gönderdüm vuşûl bulığak ben Şibrejhît nâm köyde olurum*
4. *imdi senüñ hâlüñ ve Mîşruñ ahvâli ne-dür baña haber gönder demiş biz dahî haber gönderdüm ki*
5. *devletlü hüdâvendigâr Mîşîrda oturuyor ve baña amân vérdi sen dahî yabanda yürüme*
6. *doğru hâlfî yanına gel saña dahî amân vér-sünler andan şoñra iştîmäge mezükür kâşif*
7. *ile Tümen Begüñ yanına varmış bundan evvel-ki karındaşumuñ hidmetkâri-ki gelüb baña mektûb*
8. *getürdüükde ben-dahî ağız haberin gönderdüm mektûb göndermege hayf eyledüm şâyed elinde dutila*

ضئيچه اوسلمه يېش بى نام چىك سوالاولندىدە ايدى كە اهلنىڭ كە غېرىنلىت
كاشى ئىدى بىخە قىناسىڭ تىكىلە بىردىكىن بىكارلىقىندا ئىدى كە بىغىن بىز
وئىرولە ساقدىرلىقىندا دىرسىل بولجاق بىن شىرىخت نام كىبىن ئەلمە
ادىمى مىلتىن مىلت و مىصر مىلت احلى شەركىچىن كەندرۇشىن بىن دەقىچىنگىز كە
دەلىلۈ خەنار مىصرە دەرىپىز و بىغانان وىرىدىرىن قىيىتىدە، يېرىۋەر
دۇغۇر خەلەنە ياتىتە كەن بىداخى ئامان دەرىسۈنلىكىننىڭ سىكى باشتىتە كە تىكىدە كاشت
الە عنى بىكىت ياتىت دەشىنى بىزدىن اول كە قىنامىت خەنگىكار كە كېلىك كەن
كۆرددە كە بىذىخى ئەزىزلىرىن كەسىدە مكتوب كەندرە كە حەرقى ئەلمە شەمالىن دۇرلە
بىغا عليه اولا درىۋ دەن ئەنچى ئەن بىك ياتىتە دەن ئەن كەن كەن ئەن ئەن
ايتىشكە ايشتە بن ئەن بىك ياتىتە پىتشىم بىك بىشۈزۈتىن رىعائىد بىسى باردى يەرى
اتىرىپا ياكىسىپىما و عېرىپىچىلەيدن عەكار و مەقاڭلى و حەوا ئەن بىك ياتىتە درېب
بىن اىدىلەك هەرضىصىد، سەكان ئەن اولا زىن دەن دەللىخان ئەن كەن كەن كەن كەن
اھىلى ئەن زىن دەللىخان ئەن كەن رقىلىن باشىدا زىن دەن ئەن كەن كەن كەن كەن كەن
سەرادەك دەللىخان ئەن كەن رقىلىن باشىدا زىن دەن ئەن كەن كەن كەن كەن كەن
رۇغۇتلاسۇن دەللىخان ئەن كەن رقىلىن باشىدا زىن دەن ئەن كەن كەن كەن كەن كەن

(1) Cf. *supra*, p. 117.

(2) Depuis le 20 ramadân 922 / 17 octobre 1516, à l'avènement de Tûmân'bây.

(3) Haydar Çelebi, *op. cit.*, p. 484 : *paşalar kal'eye varub mahbûs čerkesleri gördiler*.

9. *baña °aleyhⁱ ola deyü ve ƙarındaşum Tümen Beg yanına durdukdan şoñra gérü šâgirdin baña gönderdi*
10. *aytmış ki iſte ben Tümen Begün yanına yetişdüm biň beş-yüz mikdâri âdemîsi var dur yarısı*
11. *atlu ve yarısı yaya ve °Arab şeyhlerinden Muḥârib ve Muḳâtil ve Ḥavârâ Tümen Beg yanına varub*
12. *yemîn etdiler ki her huşûşda saña tâbi^e olavuz deyü ve devletlü hüdâvendigâruñ °askerinüñ*
13. *aḥvâli ne-dür az mi-dur çok mi-dur za^{if} mi-dür ƙâvvî mi-dür ben daḥi һaber gönderdüm ki ivmeñ*
14. *şabr edüñ devletlü hüdâvendigâr Kızıl-Baş üzerine gidüb yerine nâ'ib қosa gerek-dür ol*
15. *vakt gelesin deyü һaber gönderdüm dedi*

Le cas est ce qui [suit].

Lorsqu'on l'a interrogé, le Circassien nommé Yaš Bi a dit ce qui [suit].

Tandis qu'il marchait avec Ölmez Beg, *kâṣif* de la Garbiyye⁽¹⁾, mon frère m'a envoyé une lettre [dans laquelle] il envoyait des nouvelles en disant : « Je t'envoie [ce] feuillet par l'intermédiaire d'un de mes apprentis (*nöker*)⁽²⁾. Quand elle arrivera, [sache que] je me trouve dans le village appelé Šibreğît⁽³⁾. A présent, comment vas-tu et quelles sont les nouvelles du Caire ? Envoie moi des nouvelles ». Pour notre part, nous lui avons envoyé les nouvelles [suivantes] : « Le Souverain fortuné demeure au Caire et m'a accordé l'*amân*. Cesse d'aller à travers la nature sauvage, viens tout droit auprès du Calife afin qu'il t'accorde l'*amân* à toi aussi ». Puis il alla avec le susdit *kâṣif* auprès de Tümen Beg pour l'entendre. Avant cela, lorsque le serviteur (*hidmetkâr*) de mon frère était venu m'apporter la lettre, j'avais, de mon côté, envoyé des informations orales. Je craignais d'envoyer une lettre, pensant qu'elle serait peut-être saisie entre les mains [du serviteur] et que ceci se retournera contre moi. Après que mon frère fut arrivé auprès de Tümen Beg, il m'envoya de nouveau son apprenti (*šâgird*) pour dire : « Voici que je suis parvenu auprès de Tümen Beg. Il a cinq cents hommes, cavaliers pour une moitié, fantassins pour l'autre. Parmi les cheiks arabes, ceux des Muḥârib⁽⁴⁾,

⁽¹⁾ Ibn Ȣyâs, *op. cit.*, pp. 128, 158, confirme l'existence de cet Ulmâs, mais en fait un « préfet » tantôt de la Garbiyya, tantôt de la Şarkiyya. La première hypothèse semble être la bonne, car on le voit confirmé dans la Garbiyya par Tûmânbây le 19 *zû-l-hijgâ* 922 / 13 janvier 1517, le même jour où le gouvernorat de la Şarkiyya fut donné à Ȣanşawh Rûhlû. Il est question de lui à propos d'actions de harcèlement qu'il mena contre les Ottomans du côté de Giza.

⁽²⁾ On pourra constater dans les lignes suivantes que Yaš Bi emploie indifféremment les termes de *nöker*, *hidmetkâr* et *šâgird*.

⁽³⁾ Šubrahît, village de la province de Buḥayra, cf. M. Ramzi, *Al-kâmûs al-ḡuṛâfi*, Le Caire 1953-1968, II/III, p. 307.

⁽⁴⁾ Kahhâla, *Mu'ğam kabâ'il al-'arab*, III, Beyrouth 1383/1968, pp. 1042-1043; Ibn Ȣyâs, *op. cit.*, p. 125, cite cette tribu parmi celles dont les chefs, au début de janvier 1517, répondirent à l'appel de Tûmânbây et vinrent le rejoindre en prévision de l'offensive ottomane. Les autres étaient les 'Azzâla, les Ayid, les Hawwâra, dont il sera question plus loin. Sur ces derniers, voir l'article de T. Lewicki et P.M. Holt, « Hawwâra », *ER*², III, pp. 305-309.

des Muḳāṭil⁽¹⁾ et des Ḥavārā sont arrivés auprès de Tümen Beg et ont prêté serment en disant qu'ils le suivraient dans tous les cas. Quelle est la situation des troupes du Souverain fortuné? Sont-elles en petit ou en grand nombre? Faibles ou puissantes? ». De mon côté, je lui ai envoyé des nouvelles, disant : « Ne te hâte point. Prends patience. Il est probable que le Souverain fortuné va marcher contre le Қızıl-Baš et laissera à sa place un lieutenant (*nâ'ib*). Tu viendras à ce moment ».

[Voici ce qu'il a dit.

E. 6587/2

Quand on l'a de nouveau interrogé, Yaš Beg a dit [ce qui suit] :

« J'ai envoyé des nouvelles, disant : 'Viens et livre bataille. Les troupes du Souverain fortuné sont affaiblies. Elles sont entrées dans la citadelle et ne peuvent sortir de la ville.

⁽¹⁾ Nous n'avons pu trouver aucune attestation au sujet de cette tribu.

Elles se trouvent dans une situation troublée. Viens et combats! Où s'en est allé votre sens de la honte et de l'honneur? »⁽¹⁾.

Quand on a dit : « A part toi, est-il aucun Caire qui envoie des nouvelles? », il a dit : « J'ai entendu dire par les serviteurs qui apportent aux beys emprisonnés ici ce dont ils ont besoin pour se vêtir et se nourrir, que, de cette manière, ils envoient des nouvelles à Tümen Beg. J'ai entendu dire qu'ils envoient des nouvelles sur tout ce qui survient ici ».

Quand on a dit : « Par le serviteur de quel bey as-tu entendu dire ceci? », il a dit : « Je l'ai entendu dire par le serviteur de Kânsû le Kurde⁽²⁾ ».

Quand on a dit : « Lorsque le Souverain fortuné passera sur l'autre rive⁽³⁾, Tümen Beg restera-t-il sur place ou s'envira-t-il? Qu'en sera-t-il?

— Il ne restera pas. Il s'envira.

— Où s'envira-t-il?

— Soit dans le désert, soit sur cette rive-ci du Nil. Il n'a point d'autre route. Que les Ömer oğlı⁽⁴⁾, les Ebrî⁽⁵⁾ et les Aşl Aḥṭab oğlı⁽⁶⁾ se proposent de couper leurs routes et [Tümen Beg] ne trouvera pas le moyen de s'envirer et de s'échapper par le désert. Sinon, proposez-vous de couper avec de puissants moyens cette rive-ci du Nil. Il convient de ne pas se laisser aller à l'inadéquation ».

* * *

Autre procès-verbal d'interrogatoire, le document E. 6587/3 rapporte les déclarations d'un mamlouk circassien qui n'est pas nommé et qui, contrairement à ceux dont on a

⁽¹⁾ Nous déduisons de ce début du texte qu'il s'agit d'un interrogatoire postérieur au précédent. On comparera avec intérêt la teneur des nouvelles que Yâšbak dit dans les deux cas avoir envoyées à son frère et il apparaîtra évidemment qu'elles sont contradictoires : exhortations à temporiser dans le premier, à passer hardiment à l'action contre les Ottomans dans l'autre. On peut ainsi se demander si ces derniers n'utilisaient pas Yâšbak et les moyens de communication dont il disposait pour « intoxiquer » l'adversaire et l'inciter à une imprudente offensive.

⁽²⁾ A l'époque de Kânsawh Gûrî, l'émir de mille Kânsawh Kûrd Timûrbây avait rempli diverses fonctions importantes (commandant de la caravane du *mâhmal* en 1513, par exemple) et participé à la bataille de Marğ Dâbiķ. Il en réchappa et put revenir au Caire en octobre 1516. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 290, 321, et II, pp. 82, 98.

Les déclarations de Yâšbak laisseraient penser qu'il se trouvait alors également détenu dans la citadelle du Caire.

⁽³⁾ La rive gauche du Nil.

⁽⁴⁾ Sous la direction de leurs émirs, les Banû 'Umar dont il est question ici, les bédouins Hawwâra, mentionnés dans le document précédent, vinrent depuis la Buhayra s'établir au XIV^e en haute Egypte, au sud de Ğirğâ, cf. A.N. Poliak, *Feudalism in Egypt, Syria, Palestine, and the Lebanon, 1250-1900*, Londres 1939, p. 11; Stanford J. Shaw, *The Financial and Administrative Organization and Development of Ottoman Egypt, 1517-1798*, Princeton 1962, p. 13.

⁽⁵⁾ Nous n'avons pu trouver aucune attestation au sujet de cette tribu.

⁽⁶⁾ Les Banû al-Aḥḍab, tribu bédouine de la haute Egypte, cf. A.N. Poliak, *op. et loc. cit.*

vu le cas jusqu'ici, ne s'était pas vraiment livré de son plein gré : le préambule dit bien qu'il avait été capturé. Nous pensons qu'on peut fixer aux alentours du 10 février le moment où il tomba aux mains des Ottomans. Bien que Haydar Çelebi et İbn İyâs — dont le témoignage serait essentiel pour établir la chronologie des faits — n'en disent rien, on sait qu'un raid mamlouk contre le camp de Selîm dut avoir lieu vers cette date, en tout cas avant l'entrée solennelle du sultan au Caire, le 15 février.

Le mamlouk en question déclarait appartenir à un certain 'Allân, qui doit être 'Allân Karağa. On sait que cet émir de quarante avait été nommé préfet du Caire en novembre 1501, puis second secrétaire du sultan en avril 1505. Kânsawh Gûrî le chargea de diverses missions importantes : une ambassade auprès de Bâyazîd II en 1509-1510 (dont le succès lui valut d'être nommé chef de mille), le commandement de la caravane du *mahmal* en 1515. Il prit part à la bataille de Marğ Dâbiķ et ce fut par une lettre détaillée qu'il adressa à Tûmân'bây que les Cairotes reçurent la confirmation du désastre. De retour en Egypte en octobre, il fut nommé secrétaire d'Etat à l'avènement de Tûmân'bây⁽¹⁾. Puisque l'occasion nous en est ici incidemment offerte, nous allons présenter la fin de sa carrière à travers le récit d'un chroniqueur de l'Egypte ottomane, Süheyli⁽²⁾, traducteur d'Ibn Zunbul, que traduisit à son tour — de manière plus savoureuse que précise — un «jeune de langue» du temps de Louis XV⁽³⁾. Il nous a semblé intéressant et curieux de donner face à face ces versions turque et française, d'un style également exquis⁽⁴⁾. L'action commence sur le champ de bataille de Ridâniyya, le 22 janvier 1517. Les numéros de pages et de folios sont indiqués en gras et entre parenthèses.

⁽¹⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 19, 29, 75, 148, 153, 156, 178, 414, 444; II, pp. 43, 64, 81, 100.

⁽²⁾ *Tâ'rîħ-i-Mîsr-i-Kâdim i-i-Süheyli Efendi*, édition İbrâhîm Müteferriķa, Istanbul, 1^{er} zû-l-hîggâ 1142 / 18 mai 1730, II, ff. 22v-24v. Sur Ibn Zunbul-Süheyli et leurs œuvres, voir Franz Babinger, *Die Geschichtsschreiber der Osmanen und ihre Werke*, Leipzig 1927, pp. 56-58 et 162.

⁽³⁾ Bibliothèque Nationale, Paris, ms. Supplément turc 839 : *Histoire de la conquête d'Egypte par Sultan Selim fils de Sultan Baizid 2^e, imprimée à Constantinople et traduite par les soins et sous la direction du R.P. Romain de paris Conseiller des missions de Grece et preffet des jeunes de langues*

par le Sieur Avenel de Beauville, pp. 160-166. On remarque en haut du recto de la page de garde la mention manuscrite : *J'ay lu par ordre de Monseigneur le Comte de Maurepas la seconde partie de l'histoire generale d'Egypte et sa traduction que j'ay trouvée exacte et conforme à l'original turc. fait à Paris le 29 novembre. 1734. Petis de la Croix.*

⁽⁴⁾ Nous aurions pu aller jusqu'à tenter la triple juxtaposition des passages correspondants de ces deux textes et de celui d'Ibn Zunbul. Nous nous réservons ce plaisir rare pour une autre occasion.

**Allân oğlu dahi sağ cânibinden Ramazân-zâde Mahmûd Bege ki Aşana hâkimi idi mîzräkmîzark (23r) édüb (...)*

*bu üç nefer dilâverân-i gevşenpûş bu meydân-i gîrûdârdan gérü gânibe dönbü giderken *Allân oğlunuñ sağ ayağına bir findik gelüb ayağın kırub atınıñ karnına geçüb altından at düshüb mezbûra bir at dahi éringé bu iki dilâver yemîn ve şimâlde *Allân oğlunu himâyet édüb (...)*

*Tûmânbây yanında gördü-ki *Allân oğlunuñ hâli zahmîndan mükedder mezbûri döndürdü ol dahi at başın Benî Vâ'il kançarasına toDate döndürüb (...)*

*Emîr *Allân dahi yalñız Nîle vâşîl olub Nîlden karşu Menûfiyye berriyyesine geçüb Bağdâd oğlu Emîr Husâmü-ddîn felâhasına varduķda mezbûr Emîr *Allâni karşulayub aħsen-i mülâkât*

Le fils d'*Alan* qui estoit à droite perça de son javelot le fils de *Ramazan* nommé *Mahmoud Beï* qui étoit gouverneur d'*Etné*⁽¹⁾ (...)

(161) (...) dans le temps que ces trois heros couverts de cuirasses se retiroient du costé de leur armée, un coup de fauconneau emporta la jambe du fils d'*Alan* et perça le ventre de son cheval qui tomba sur luy, on luy amena aussitost un autre cheval et *Domanbaj* et *Kertebaj Vali* luy donnerent à droite et à gauche du secours⁽²⁾ (...)

(...) *Domanbaj* voyant que la blessure de *Allan* estoit dangereuse le fit retirer : ce brave homme prit son chemin du costé du pont de *Beni Vail*⁽³⁾ (...)

(163) (...) pour *Emir Allan* estant arrivé seul sur le bord du Nil il passa à un endroit nommé *Menoufiyé*⁽⁴⁾ qui estoit à l'autre rive du fleuve ensuite il alla à une maison du fils de *Baghdad*

⁽¹⁾ *Ramazân oğlu Maḥmûd Beg*, bey héréditaire d'*Adana* (*Etné*!), passé ouvertement dans le camp de *Selîm* peu avant la bataille de *Marğ Dâbiķ* et nommé gouverneur ottoman de sa propre principauté. Pour une bonne compréhension de ce passage, il n'est pas inutile de référer à J. de Hammer, *op. cit.*, pp. 305-306 : *L'action était à peine engagée qu'un corps de cavaliers tout cuirassés d'acier se détacha de l'aile gauche des Mamlouks, et marcha droit aux étendards de Sélim. C'était l'élite de la cavalerie égyptienne sous les ordres de Touman-bâi en personne et de ses meilleurs généraux, Alanbaï et Kourtbaï. Ils s'étaient juré tous trois de prendre le sultan mort ou vif; ils tinrent parole, si ce n'est qu'ils se trompèrent de personne, en prenant le grand-vizir pour Sélim. Sinan-Pascha était placé entre Mahmoudbeg Ramazanoghli et Ali-le-Ghaznedar; Touman-bâi s'étant réservé le sultan alla droit au grand-vizir; Alanbaï devait attaquer Mahmoudbeg, et Kourtbaï, Ali. Les trois princes égyptiens se jetèrent dans les rangs ottomans avec une telle impétuosité qu'ils percèrent tous trois leurs adversaires de leurs lances.*

⁽²⁾ Nous aurions aujourd'hui tendance à estimer que la traduction ne suit pas la lettre du texte avec la fidélité souhaitable. On peut contester l'expression « coup de fauconneau ». En effet, *findik* désigne un projectile de plus faible calibre, comme une balle d'arquebuse.

⁽³⁾ Du nom de la tribu des *Banû Wâ'il*, bédouins particulièrement rétifs devant l'autorité des sultans du Caire, cf. *İbn İyâs*, *op. cit.*, I, pp. 42, 112, et II, p. 91. En fait, le récit de *Süheyli* escamote un épisode notable des aventures de **Allân* après *Ridâniyya* : malgré sa blessure, il aurait participé personnellement aux combats qui inaugurerent la bataille du Caire, le 28 janvier, cf. *İbn İyâs*, *op. cit.*, II, p. 147.

⁽⁴⁾ Dans la partie orientale du Delta, entre le Caire et la *Buhayra*. Le texte dit plus précisément « dans le désert (berriyye) de *Menûfiyye* ».

ile istikbâl édüb evine kondurub bir mügebbir getürdüb yarasına tîmâr édüb iki gün anda mihmân olub lâkin mezbûr zâ'idü-l-vasf dilâver olmağın mezbûrdan hisâb hisâblarlardı emîr-i mezbûr daхи anlardan sûret-i gadri müsâhede édüb tebdîl-i mekân içün andan ayrılub tîg ve sinânim alub lisân-i fasîhü-l-beyân ile Emîr Husâmu-ddîne bre ǵaddâr hâ'inler bizden soñra göresiz ki başlarınuza ne belâlar žuhâr eyle deyüb atınıñ başın ćevirdi ve bir ǵâniye geldi cekildi

her tarafda 'arabândan bir tâ'ifeye (24v) duš olduča Emîr 'Allân olduğın i'lân éderdi bir kimesne öñine gelmege kâdr degüldi husûs^m zaḥm-i ṭob ve tûfeng ǵânnıa kâr édüb Ğize berriyyesine geçüb Şa'ld tarafına revâne oldı

ve Behesnâviyye iklîmine tâbi^c Nevber nâm mahalle vâşıl olduča atından inüb կibleye karšu arkası üzerine uzanub rahmet-i Hüdâya vâşıl oldı ol կariyye ehâlisi mezbûri ǵasl édüb

nommé *Hussameddin*⁽¹⁾ qui alla au devant de luy et le recût avec toutes sortes d'honneurs il le logea dans sa maison et il fit venir un chirurgien⁽²⁾ pour le penser; *Alan* y demeura pendant deux jours; mais comme c'estoit un seigneur fort vaillant *Hussameddin* le craignoit et cherchoit l'occasion de le faire perir⁽³⁾ *Alan* s'estant appercû de sa perfidie sella son cheval prit son sabre et parla en ces termes à *Husameddin* apres que nous serons morts, luy dit-il, perfide que vous estes, vous verrés de quels maux vous serez accablé et aussitost detournant son cheval il prit son chemin vers un autre endroit.

et il disoit à tous les *Arabes* qu'il rencontraoit qu'il estoit *Emir Allan* et personne n'avoit le courage (165) de venir à sa rencontre. La blessure qu'il avoit reçue au pied d'un coup de fauconneau et celles qu'il avoit reçues des coups de fusil le tourmentoient beaucoup; il continua cependant de marcher et passa par un endroit nommé *Djizé*, de la il se rendit à *Seid*

ensuite à un pays nommé *Behnesaviyé*⁽⁴⁾ et estant arrivé dans un endroit de ce pays nommé *Tâbé Nevbe*⁽⁵⁾ il descendit de son cheval et s'estant couché le dos tourné du costé

⁽¹⁾ *Husâmu-ddîn* ibn Baġdâd, cheik de la tribu du même nom, établie dans la Garbiyya. Il fit montre d'un égal dévouement envers les sultans mamloks, puis les autorités ottomanes dès que le succès de Selîm sembla assuré. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 179, 232, 239; II, pp. 416, 418; A.N. Poliak, *op. cit.*, p. 11.

⁽²⁾ *Mügebbir*, « celui qui réduit les fractures ».

⁽³⁾ Nous comprenons plutôt : « Comme le susdit était un preux [d'une valeur] dépassant toute description, il faisait à son sujet calculs et spéculations » (pour le livrer aux Ottomans en échange d'une rançon substantielle).

⁽⁴⁾ Bahnâsawiyya, l'antique Oxyrrinkhos, est aujourd'hui une modeste bourgade située à environ 180 kilomètres au sud du Caire, sur la rive gauche du Baḥr Yûsuf. Elle constituait, à l'époque qui nous intéresse, le centre d'une province située entre celles de Ğiza au nord et d'Aṭfiyya au sud.

⁽⁵⁾ *Sic!* Le « jeune de langue » a pris *tâbi'*, « dépendant de », pour une partie du toponyme. Celui-ci se lit, dans l'édition ottomane, *Nevber* ou *Nûbar*. Nous n'avons pu le localiser.

namâzını kıldıktan sonra bir zaviyede defn eylediler rahmat"-llâh-i 'alayh-i

E. 6587/3

1. *kaziyye ol-dur ki dutulan Cerkez şorulığak seni kim gönderdi ve ne maşlahata gel-dün*
2. *deyiğek aytdı-ki Tümen Beg şimub 'Arab ortasına gireliden berü köyden köye gezüb aç*
3. *çiplak kimümüz atlu ve kimümüz yayan gége şovuklarından 'âğız ve hâlümüz begâyet mükedder-dür zell*
4. *olduğu egilden her birimüz bir tarafa tagilmaç kaşd ediğek biz dahi devletlü hüdâvendigâr*
5. *gemilerin görüğek kaçub gemiye girdüm dedi Kôr Şâdî ve sâ'ir Çerkezler devletlü hüdâvendigâruñ gemilerin*
6. *görüğek fikirleri ve tedbîrleri ne-idi deniliğek aytdı-ki Nil kenârına gelüb birer*
7. *ok atub çağırışmaçdan gayri ne çâreleri var-dur dedi ve Tümen Beg*
8. *ve sâ'irleri 'Arab şem' etmekden murâdları bu-dur ki Nil'den gemi yürütmeyüb ve azûk*
9. *indirtmeyüb ve Nilüñ öte geçesine 'askerden kimisine geçürtmeyüb azuķdan buñaldalum*
10. *deyü söylelerdi ve ben 'Allânuñ kuli idüm uylugina tûfeng dokunub uyluğu*
11. *şınmış idi ol zamândan berü bu hâlle aşağı yüksaru gertürdük sekiz*
12. *gün-dür ki oldi ve 'Arab şeyhlerinden kim var-dur deyiğek Fezâre ve Muhârib*
13. *ve Muķâtıl nâm şeyhler var-dur taḥmîn^{en} iki biñ ve iki biñden ziyâdeğe 'Arab var*
14. *ola dedi ve bundan şoñra niğe dûrlü 'örf olundı bundan gayri gevâb*
15. *vermedi*

(1) Le texte dit « dans une zâviyye », sans faire autrement mention de décence.

(2) İbn İyâs, *op. cit.*, II, p. 161 : C'est pendant ce mois (mi-safer 923 / début de mars 1517) qu'on apprit le décès du secrétaire d'Etat Allân-Qaradjâ, mort en Haute Egypte et inhumé dans un village de la région. Les officiers avaient assisté aux funé-

du Sud, il rendit l'ame. Les habitans de l'endroit l'ayant lavé et prié (166) Dieu pour lui, ils l'enterrèrent avec toute la décence (1) qu'ils purent; que Dieu en ait miséricorde (2).

تصنيف اولدوكه دنلا نچرک ميدلماقا حنى كيم كوندي ونه مصلحة كلله
ديمك ياتدكه تىپت صوبىز بى او سقىنه كيلدن بىر كويدين كويه كونماج
چىلاق كيم زمانلىرى كۈچىن كىچە مۇتارىدىن ماجزى عمال ئىغايت كەنخىل
اولدوكى اجدان هەر بىن بىر طەرق ئالانلىق قىسىدا بېجىك بىنلىق دولان ئەندىش
كىچىل كىچىل ئىچىپ كىچىپ كىدمى دىدى و سايرچىك ئوقلىنغا ئىكاد كىيلدن
كىچىل ئوكلى و تىپلىلى شىپىدى دېلىجتىن بىنلىك كەنخىل كەنخىل بىر
اوچاقبىچ ئاخىشىنىن ئىزى نەچاڭلىق واردى دىدى و ئىن بىت
وسايرلىق عەرپ جىڭ ئاكىدىن مەلدەلى بىر دەركىي ئەندىش كىچىل ئەندىش
ئەندىش ئەندىش دېلىجتىن بىنلىك ئەندىش ئەندىش كەنخىل ئەندىش
درىسۈزۈردى و بىغۇلانات قۇلمايدىم او بىلەغەنە ئۆفت دوپسا ئەندىش
منى ئىدى اول زمانىدىن بىر بىحالا الله اشما يۇقا رۇكىزى دەشكىن
كىندىكما فەلدى دېلىجتىن كىچىۋار دىدىجىت ئازار و ئەشارەت
دەنلى ئەشىخىل واردى ئەختىما آكى بىك ئەتكىيەن زىيادى جەنە عەرب و لاد
اولادىدى و بىندىن مىكى بىنە دەلەعەف اول ئۆزى بىندىن غىرىچ جەنە
ورىدى

railles, présidées par le sultan Tûmânbây. L'émir Allân avait été blessé à la bataille de Raidâniya : il ne s'était pas remis de ses blessures et était allé mourir au loin. C'était l'un des officiers les plus courageux et les plus entreprenants, mais Dieu resta le Maître de son sort.

Le cas est ce qui [suit].

Lorsque le Circassien capturé a été interrogé et qu'on lui a demandé : « Qui t'a envoyé et pourquoi es-tu venu? », il a dit : « Depuis que Tümen Beg a été vaincu et qu'il est passé au milieu des Arabes nomades, nous sommes allés de village en village, affamés et dénudés, certains à cheval et d'autres à pied, démunis contre les froideurs de la nuit. Notre situation était extrêmement malheureuse. Lorsque, du fait de cet abaissement, nous nous sommes proposés de nous disperser chacun dans une direction et lorsque nous avons vu les bateaux du Souverain fortuné, je suis monté sur le bateau ».

Quand on a dit : « Lorsque Kôr Šâdf⁽¹⁾ et les autres Circassiens ont vu les bateaux du Souverain fortuné, qu'ont-ils pensé et quelles mesures ont-ils prises? », il a dit : « Que peuvent-ils faire d'autre que venir sur le bord du Nil, tirer chacun une flèche et faire du vacarme? Quant à Tümen Beg et aux autres, ce qu'ils souhaitaient en rassemblant des Arabes nomades était d'empêcher les bateaux de circuler sur le Nil, les vivres d'aller vers l'aval, de ne laisser aucun soldat passer sur l'autre rive du Nil et de provoquer une pénurie de vivres⁽²⁾. Moi, j'étais l'esclave de 'Allân. Il avait été atteint à la cuisse par un coup d'arquebuse et sa cuisse était brisée. Depuis ce moment, on l'avait tenu à peu près allongé. Cela faisait huit jours qu'il en allait ainsi ».

Quand on a dit : « Qui y a-t-il parmi les cheiks des Arabes nomades? », il a dit : « Il y a les cheiks des nommés Fezâre⁽³⁾, Muğârib et Muğâtil. Il peut y avoir approximativement deux mille Arabes ou un peu plus⁽⁴⁾ ».

Après cela, il a subi toutes sortes d'interrogatoires, mais il n'a rien dit d'autre.

* * *

Le document E. 4800 contient le récit des aventures peu banales du mamlouk Hüdâ Muştafâ narrées par lui-même. Malgré le caractère quelque peu décousu du discours,

⁽¹⁾ Il s'agit de l'émir de dix Šâdfî le Borgne (*a'war*, soit, en turc, *kôr*). On le voit, à la veille de la bataille de Ridâniyya, envoyé par Tûmânbây auprès des troupes supplétives maghrébines pour les exhorter — sans succès — à prendre les armes contre les Ottomans. A la fin de la bataille du Caire, il fut l'un des derniers fidèles du sultan mamlouk et quitta la ville à ses côtés. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 130, 149. Il prit part à tous les derniers combats livrés par Tûmânbây et, capturé, fut mis à mort peu après ce dernier. Cf. J. de Hammer, *op. cit.*, pp. 312, 321. Haydar Çelebi, *op. cit.*, p. 489, place cette capture le 24 *rabi'u-l-awwal* 923 / 17 avril 1517.

⁽²⁾ İbn İyâs confirme à deux reprises (début de la seconde quinzaine de février et mi-mars) que

Tûmânbây s'efforçait effectivement de bloquer le ravitaillage du Caire en empêchant la circulation sur le Nil et qu'il s'ensuivit une très sensible pénurie de vivres. Voir *op. cit.*, pp. 155-156, 162. Le raid mamlouk dont il est question ici doit être celui dont parlent J. de Hammer, *op. cit.*, p. 311; Selâhattin Tansel, *Yavuz Sultan Selim*, Ankara-Istanbul 1969, pp. 178-179. Haydar Çelebi et İbn İyâs n'en disent rien, mais il semble antérieur à la mi-février. On peut admettre que, capturé à la fin de la bataille du Caire ou peu après, le mamlouk ne fut interrogé que quelques jours plus tard.

⁽³⁾ Voir l'article « Fazâra » dans *EI²*, et Kahhâla, *op. cit.*, III, pp. 918-920.

⁽⁴⁾ Cf. J. de Hammer, *op. et loc. cit.*

on verra que la bonne foi de ce dernier n'est guère contestable, tant apparaît infinie la candeur de ce *fadâ’î* qui espérait devenir un jour sultan au Caire. D'après les événements relatés, il semble que sa capture doive se placer peu après celle du mamlouk de 'Allân dont on vient d'examiner le témoignage.

E. 4800

1. *Hüdâ Muşṭafânum ikrâri bu-dur ki evvelden Mîşrda ikingî (. . . ?) kuli idüm*
2. *Sultân Korkut Mîşra geldiği vakıta Sultân Korkud dönüb Rûma gitdiğinde*
3. *kaçub Rûma bile gitdüm andan Kiliye varub Kîlî ağasınıñ yanına vardum devletlü hüdâven-digâra*
4. *anda kuli olub bile geldüm ve Diyâr-Bekre 'asker gönderildiğinde 'azablar ağası Mehmed Çelebî ile*
5. *bile gitdüm Kara Han şenginde sanğak daхи getürdüm Diyâr-[Bekir] beglerbegisiyle Haleb şenginde*
6. *bile idüm dönüb giderken Garafe nâm mevzi'de şübat ederken Diyâr Bekir beglerbegisinin*
7. *kapuğı başısu gelüb şübatumuz başdı ben dahi okla vurub öldürdüm andan sonra*
8. *kaçub Gazzânuñ altı yanında bir 'arab gemisine girüb Dimyâta çıkdum girdiğüm gemi dahi*
9. *İskenderiyeye nâ'ibinüñ gemisi idi ol yerde piring getürüb renğberlik ederdi*
10. *andan Mîşra eski esfendim yanına geldüm Tûmen Beg şehrî kurbında şeng olub şimdığında*
11. *gérü gelüb şehre girdiğinde bile idüm tekrâr şinub gitdiğinde ben dahi kaçub Bahriyyeye*
12. *gitdüm beş altı yüz miğdârı gündi bile kaçmış idük 'arab kimini soyub ve kimini kırub*
13. *şuya atdı yüz miğdârı adem anğak kurtuldu Kôr Şâdî dahi bizümle kaçmış idi*
14. *elli altmış kişi-ile Bahriyyeden geçüb Tûmen Bege koşdu ve Bahriyyenüñ kâşifi Ölmez dahi bile*
15. *idi ve 'asker kendinde Kaytî Regeb ile buluştum Özbek oğlu Yahyâ ve Çânûm ki kırk erlik*
16. *beg-dür bunlar ve ba'zî dahi kırk erlik elli kul olduk niçeki kaşad etdiük ki gelüb Tûmen Bege*
17. *koşavuz 'Azzâlî 'arabi mâni' olub geçit vermezdi Tûmen bu yana geliçek 'asker-i 'arabi bizi*
18. *geçürüb Tûmen Bege koşdurdu ol 'arablar-dur ki etmekci başını öldürdiler bu 'arablar olmasa Tûmen Beg*
19. *çokdan ele gelürdi Tûmen şimdi Güveylâ 'arablarına kaçdı söyle-ki devletlü hûdâvendigârdan*
20. *anlara bir hüküm varsa dutub ele getürülerdi 'asker zahmet çekmesün ta'gîl anlara bir işâret*
21. *eylesün her kanda ise bulular Tûmen Beg bu tarafa geldiğine sebeb bu-idi 'asker 'arablarına i'timâd*
22. *ederdi ve Mîşrda olan mağbûs beglerden haber gelürdi geliver yakîn gelün şehrî halkı bizümle-dür*
23. *ve eträfda olan ba'z-i 'arablar bizümle-dür Tûmen Beg gelmesine sebeb bu-idi ve devletlü hûdâvendigâr*
24. *bu tarafa geçiçek Kôr Şâdî Tûradan yakarlağaç Mîşr gânibine geçdi yüz yigirmi kul ile ve Tûmen Beg*

اعلموا بآبی بالبلقى احمد کرددوم بند و عسکر احمد که خوبکار قلیم دیوان
دھی فصت بولجات یاراغی الپا صدر لورڈی مصلح کو عدم تدبیت اعلمه اوله بیدی نہ
کاردنہ نقد کردنہ لوارسے سکا ملت کا دنایم ددی اولائک بیلا هم جو کراصلی ایدی
اما شوقدہ بسلفیت لردی و بین پادشاه الپیا خدا دلو حاچب که مصر و هب مسلا
الحدائق کی ذمای چتاروب و قلعه لار الکوئنہ مرثادی المزی دھی دولتو جان و نکار
بینی دومنی دواشندک و هنڑ او غلندن برآدم کلکی اشنے کا سخان دھلخت ا
بر سخانی بیتلیم دعلتو جان و نکار لکھکی ایزند رطاقت کریا ماذن دیر دوونا دک
یاسندہ ادی پسی بلادی ون بیک کما بینکه اشنے نہ غرب جا بنہ کیتا دو مندھے
بلو دست کا جنر کرورا سر زدی و بیونن ادل دولتو خدا دنکار بیله کلکنہ ده
تن بیک جامس لنه کونہ دی بزی سکو کلکنہ کی روپ خرا صارتدم کلکنہ خرو ود
خداونکار ایک عسکری ضعیفہ دخدا و نکار رقصیہ کلکنہ کونہ دکر کونہ دل اعیدر کر کو
پیز متدم کیرد دولتو خدا و نکار اسکری ضعیفیا یا دکن جنبد و دم سیز کلکاتا نالیہ
کلکنہ خست جا کلکت اکر بیان اولیم الدیسیت اندز دنکن کلکنہ دی دندلتو خدا
کونہ دنکن مصلحتی بیوسان بر ایتی اس کلکنہ می قیل باش کونہ دم کلکنہ دن مسکت
بلکن باشی دویم اندن دویارلن دنایم بلکه صنک سلما ان اولان من هنچلن قولدن
سلطانا نا اولسو ندی دی دنیا لاث خری بیدیک بزنج کیب سیرے تایم اوزھمان
سیندھ دم یوندک سرو طرف ده سو نونه و بند و اکٹل و ز

حدی سلطنت فرانسا قاره بود که اولین صدر اجنبی سبته نات قلی لیم
سلطان فتوت مصطفی کرد که وفات سلطان فرقہ دوتب دسر کرد و کنده
خوب نعم به کنتم اذن کلیه درب کلی افاست کیته و درم دملو خدا و نکار
اند فهاداب به کلام دریا ریک عسکر کشند و کنده غیر باعی علیه
به کنعدم ف خان چنگده سخان دهی کوتدم دیاب یکلیک سپله حلیج بکند
به ادم دوتب کیمک عزفه نام مومنه صحبت اذکر دن بکلیک سپنه
فریق باشی کلیه صحبت رایمی بندی بندی اوغل و ریب اولدم دم اذن کن
خوب بیانک المیا متده برب کی سنه کرب دینه چفلم کرد و کنده
اسکندر نایدیت کیمک ادی دل بید پیخ کنرب ریخی لله در در دی
اذن مصطفی اسکن افندم یا نام کلام بنیت شهرو زند جنایا ولی عزمه
کبر و کلیه همه کرد و کند، به ادم تکرا صرف کرد و کند بندی خوب بجهیه
کندم بشی المیونیتا ریجنده به بیخان اولت عرب کنی صوب و کنی قبره
صوبی اذنی بزمتار ادام اینج فریادی کر شاد دهی بروند پین ادی
اللی المیش کشیله بجهد ن تکب عن بکه قشیدی و بجهیت کاشی اولمه بیله
ادی و سکن کنندیه، فی بحالة بولشیم اذنیلا و غلی بیها و جام که وقارله
بکد بدل دیعیه فی رقت الارقل ملدت بچکه قصد اندک که کل بنیک
تعشا و نعنعا لی هر کمان اولی بیکت و زمزدی نوبیما کلچون عسکر عزیزی
پیکرسن که فشیده دی اوله بر دل که ایکی ایشی اوله دل دل بوله اوله دل
چوقدن الکلور دی شی مهدی جنیل دل بیز خدی شویکه دولت و حنا و نکار دن
الن و حکم و اسد دوتب اله کلور دل دکار درخت چاکرسن آلن راندارت
ایمعن هفتاد ایسه دل دل بن غطره کرد و کند سب بیدی عسکر عزیز بر زیر
ادردی و مهره اولی طبعی بکردن جنر کلور دی کلور بیعنی کلک شه خلی بینیه
واطن ازده اولان بیع مریل بر بزد دن بیت کلا سنه سب بیعنی و دلخیل ملک دن کاد
بطوف بچیک دستادی طور دن بیزار ایچیه صرح ایند کدی اتفاق لاله و نیز بیت
بیای کلد و کند عسکر عزیز بیز قلک کیه ال اده یاهیه چندی که بتا اف خلیه
اکنی هامی در میرجا زنده درب جنایاده لد بیو و نیز بکوکی و دند دن کل کند
دانشی لاید بخند و در بی اوزایه کرد دل کل منی خدا و دن کاد مکندر و لاعیه
دولت و خادم دن کاد کا و قله و دنیا نکلشیخون بونه و قدر ایکی بولمان دی قشیده
ولیا شلده اوله مشتری امشنی بیزد کوک دم بز خی سلک کادن فستا فی قلمیری

25. buraya geldüğinde ‘asker-i ‘arabi yüz kul gége ile öte yakaya geçirdi ki Bağkâr oğullarından ikisi ‘âşî-dur Mîşur şâñibinde varub şeng edeler deyü ve Tûmen Beg bu köpri üzerinde geldüğünde danişik eyledi niğe edelüm deyü beni ortaya getürdiler gel seni hûdâvendigâra gönderelüm hâşâ devletlü hûdâvendigâri ok-ile vur beni anuñ içün bunda ķodilar iki yoltaş dahi ķoşdılardı yoltaşlarımı öldürmişler başlarını bunda gördüm biz dahi Nîlîn kenârında ķaftânumi kılıgum okumu yayumu balçık içinde gizledüm bunda ‘asker içinde gezem hûnkâr ķuliyum deyü am[mâ] dahi fırsat bulığaç yarağumu alub işmarladıkları maşlaħati görem Tûmen Beg beni oğlum ol dédi N[il]
32. kenârında ne-ķadar kendler varsa saña mülklüge vereyim dedi ol iki yoltaşum čerkez aşlı idi
33. ammâ şarkda beslenmişlerdi ve bundan evvel ulu mîr-ahôr ve ulu hâgib ki Mîşurda mahbûslar i[di]
34. anlar dahi iki fedâ’l čikarub tûfekler ile göndermiş idi anları dahi devletlü hûdâvendigâr
35. boynım vurmuş deyü iştidük ve Haneş oğlından bir adem geldi işte baña sanqaç ve hil’at v[éridi]
36. bu sanqağı ben ne-eylerem devletlü hûdâvendigâruñ hûkmi yayuz-dur tâkat getüremezüz deyü dünedek
37. yanında ademisi bile idi ve Tûmen Beg baña aytdi-ki işte ben Mağrib şâñibine giderüm sen dahi (...)
38. bilürseñ baña ħaber getüresin dedi ve bundan evvel devletlü hûdâvendigâr Remleye geldüğünde be[ni]
39. Tûmen Beg şâñusluğa gönderdi ben dahi ‘askerüñ içine girüb ħurmâ şatardum geldüm ħaber verd[üm]
40. hûdâvendigâruñ ‘askeri za’if-dür ve hûdâvendigâr Katiyeye geldüğünde gérü gönderdiler orduya gir[üb]
41. peynir şatdum gérü devletlü hûdâvendigâruñ ‘askeri za’if idügin ħaber verdüm siz gelmeñ anlar siz[e]
42. gelür zaħmet čekmeñ eger men mânî olmasam anlar sizüñ üzerünüze gelürdi dedi devletlü hûdâ[vendigâra]
43. gütüdüğümüz maşlaħati bitüresin ya başarmasın gelişek seni Kızıl-Başa göndereyim geldükden şoñra se[ni]
44. biñ başı edeyim andan dividârlık vereyim belki şoñra sultân olasım hep gümlemüz ķuldan
45. sultân olmışuz dedi Kızıl-Başa ħaberi bu-idi-ki biz tâġ giyüb size tâbi’üz hem-ēn
46. siz Rûma yürüñ biz bu tarafda šunda bunda eglerüz

Déposition de Hüdâ Muṣṭafâ.

J’étais l’esclave du deuxième ...⁽¹⁾ au Caire. Quand Sultân Korkut vint au Caire et s’en retourna, je m’évadai lorsqu’il partit pour le pays de Rûm et j’allai avec lui⁽²⁾. De là,

⁽¹⁾ Nous n’avons pu identifier cette fonction : *dasti*, *dastiyya*?

⁽²⁾ Fils aîné et héritier présomptif de Bâyazîd II,

le şehzâde Korkut était dans les plus mauvais termes avec le grand-vizir Hâdim ‘Alî Paşa, qui favorisait les visées de son frère puîné Ahmed

j'allai à Kilia et me rendis auprès de l'agha de Kilia. Là, je devins l'esclave du Souverain fortuné et vins avec lui⁽¹⁾. Lorsque des troupes furent envoyées dans le Diyâr-Bekir, j'allai avec Mehmed Çelebi, agha des 'azab⁽²⁾. Lors de la bataille contre Kara Han, je rapportai un étendard⁽³⁾. Lors de la guerre d'Alep j'étais, avec le berlerbey du Diyâr[-Bekir]⁽⁴⁾.

sur le trône ottoman. Inquiet pour sa vie, il passa soudainement en Egypte, arguant de son désir d'accomplir le pèlerinage. Kânsâwî Gûrî ne lui permit pas d'aller jusqu'au Hedjaz, mais, de mai 1509 à juillet 1510, lui assura en Egypte un séjour fastueux. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 148 sqq, 180; J. de Hammer, *op. cit.*, pp. 95-96. Peut-être Hüdâ Muştafâ était-il l'un des « neuf jeunes garçons d'une rare beauté » qui, d'après ce dernier, faisaient partie des cadeaux de bienvenue du sultan mamlouk.

(1) Kilia, sur la rive gauche du bras septentrional du delta du Danube, fut pris par Selîm en mai 1511 lorsque, venant de Crimée, il marcha sur la Thrace pour faire valoir ses prétentions à la succession de Bâyazid II. Cf. Nicoară Beldiceanu, Jean-Louis Bacqué-Grammont, Matei Cazacu, « Recherches sur les Ottomans et la Moldavie ponto-danubienne entre 1484 et 1520 », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XLV/1, 1982, p. 54. Nous ignorons s'il conserva la place après sa défaite devant son père à Uğraşköy, le 3 août 1511. Il dut la récupérer de toute manière dans les premiers mois de 1512, dès avant son avènement le 24 avril. Cf. Selâhattin Tansel, *Sultan II. Bâyezit'in siyasi hayatı*, Istanbul 1966, pp. 275, 295 sqq. Nous ne nous hasarderons pas à formuler des hypothèses pour reconstituer la biographie de Hüdâ Muştafâ au milieu de ces événements. Mais on comprend mal pourquoi, venant d'Egypte, il alla aussitôt sur les marches septentrionales de l'Empire ottoman, et à quel titre il servit sous les ordres de l'agha de Kilia, puis du prétendant Selîm.

(2) La forme de ce nom nous semble suspecte, un agha des 'azab portant habituellement le titre

d'ağa, plutôt que celui de çelebi, alors réservé aux fonctionnaires de quelque importance à la chancellerie ou dans l'administration financière. Ceci étant dit, nous ignorons qui était l'agha des 'azab à la date dont il est précisément question ici, en 1515-1516. Mais nous voyons un « ancien agha des 'azab d'Anatolie, Mehmed, fils du beg de Hişâr », cité peu après par le document D. 9255 des archives de Topkapı, cf. notre article, « Un registre d'emprunts de l'armée ottomane en décembre 1516 », *Annales Islamologiques*, XVIII, 1982, p. 190. On admettrait plus difficilement que Hüdâ Muştafâ commette une erreur sur le corps de troupes auquel il appartenait et veuille parler ici de Mehmed Ağa, agha des 'ulûseğî, qui faisait partie de l'avant-garde ottomane commandée par Çerkes Hüseyen Beg, bey du sandjak de Harput. Ce corps de troupes et ses chefs furent, comme on le sait, défait et tués pour la plupart par l'armée de Kara Han Ostâgelû, *baglarbagî* titulaire du Diyâr-Bekir safavide. Voir Sa'dü-ddîn, *op. cit.*, pp. 313-316; Haydar Çelebi, *op. cit.*, p. 476 (à la date du 22 *rabi'u-l-awwal* 922 / 25 avril 1516, où la nouvelle en fut connue); J. de Hammer, *op. cit.*, p. 238.

(3) Il s'agit de la bataille d'Eski Koç Hişâr, aujourd'hui Kızltepe, à faible distance au sud-ouest de Mârdîn. En mai 1516, Büyüklî Mehmed Paşa, beylerbey ottoman du Diyâr-Bekir, y écrasa Kara Han. Cette victoire assura la mainmise définitive de la Porte sur la majeure partie de l'Anatolie orientale.

(4) A la tête des troupes du Diyâr-Bekir, Büyüklî Mehmed Paşa rejoignit l'armée de Selîm à Malâtiyya, le 4 *rağab* 922 / 3 août 1516. Il combattit dans l'aile gauche à Marğ Dabîk, le 24 août,

Quand on fit demi-tour et partit, alors que nous étions en train de converser à l'endroit appelé Garafe⁽¹⁾, le *kapuğî bâşı* du beylerbey arriva et interrompit notre conversation. Pour ma part, je l'atteignis d'une flèche et le tuai. Après cela, je m'enfuis. Au-dessous du pays de Gaza, je montai à bord d'un bateau arabe et débarquai à Damiette. Le bateau sur lequel j'avais embarqué appartenait au *nâ'ib* d'Alexandrie⁽²⁾, apportait du riz en ce lieu et faisait du commerce de gros⁽³⁾. De là, je vins au Caire auprès de mon ancien maître⁽⁴⁾.

Quand Tümen Beg livra bataille et fut vaincu près de la ville⁽⁵⁾, je me trouvais avec lui lorsqu'il revint et entra dans la ville. Lorsqu'il fut de nouveau vaincu et qu'il partit⁽⁶⁾, je m'enfuis, moi aussi, et allai dans la Bahriyye⁽⁷⁾. Nous étions cinq ou six cents soldats qui nous étions enfuis ensemble. Les Arabes nomades détroussèrent les uns, massacrèrent les autres et les jetèrent à l'eau. Cent hommes seulement en réchappèrent. Kôr Şâdi⁽⁸⁾ s'était enfui avec nous, lui aussi. Avec cinquante ou soixante hommes, il traversa la Bahriyye et rejoignit Tümen Beg. Ölmez, *kâşif* de la Bahriyye⁽⁹⁾, se trouvait aussi avec lui. Dans le village des soldats⁽¹⁰⁾, je rencontraï Kaytî Regeb⁽¹¹⁾. Avec Özbek oğlu, Yaḥyâ et Ğânûm⁽¹²⁾, qui sont des émirs de quarante, et certains autres, nous étions quarante ou cinquante esclaves⁽¹³⁾. Nous fîmes ainsi le projet d'aller rejoindre Tümen Beg. Les Arabes 'Azzâlî⁽¹⁴⁾ nous en empêchèrent et ne nous laissèrent pas le passage. Lorsque Tümen vint de ce côté, les troupes arabes ne nous laissèrent pas passer et rejoindre Tümen Beg. Ce sont ces Arabes

suivit Selîm jusqu'à Alep et, quelques jours plus tard, reçut l'ordre de retourner dans sa province pour en finir avec la résistance de la garnison de Mârdîn, dernière poche de résistance safavide dans cette région. Cf. Haydar Çelebî, *op. cit.*, pp. 478, 479; Sa'dû-ddîn, *op. cit.*, pp. 333, 339.

⁽¹⁾ Ou 'Azafe. Nous n'avons pu localiser ce toponyme, qu'il convient, à notre avis, de situer non loin d'Alep, sur la route allant vers Munbiğ et Ğerâblûs, par exemple.

⁽²⁾ Au début de 1516, le gouverneur d'Alexandrie était Hudâbirdî Aşrafi. Il demeura en fonctions jusqu'à l'avènement de Tûmân'bây qui, le 20 *ramadân* 922 / 25 octobre 1516, le fit commandant de mille et le remplaça à Alexandrie par Tanam Muğûlbây Sâkî, cf. Ibn İyâs, *op. cit.*, pp. 101, 112.

⁽³⁾ *Rengberlik*.

⁽⁴⁾ *Efendim*.

⁽⁵⁾ A la bataille de Ridâniyya, le 22 janvier 1517.

⁽⁶⁾ Le 30 janvier, à l'issue de la bataille du Caire.

⁽⁷⁾ La Bahriyya, delta du Nil, ne constituait pas une unité administrative. Nous verrons plus loin

ce à quoi Hüdâ Muştafâ doit faire ici allusion.

⁽⁸⁾ Cf. *supra*, p. 133, note 1.

⁽⁹⁾ Nous avons vu plus haut, p. 126 et note 1, cet Ülmâs attesté comme gouverneur de la Garbiyya, qui se trouve dans la région du delta. Mieux vaut ne pas chercher plus loin la cause de la confusion de Hüdâ Muştafâ, peut-être peu soucieux de précision à propos du découpage administratif de l'Egypte.

⁽¹⁰⁾ *'Asker kendi*.

⁽¹¹⁾ Ou Kâyt Rağabî, maréchal à la fin du règne de Kânshawî Gûrî et sous Tûmân'bây. Cf. Ibn İyâs, *op. cit.*, pp. 90, 120.

⁽¹²⁾ Nous n'avons pu trouver aucune attestation au sujet de ces personnages.

⁽¹³⁾ *Kul* est évidemment employé ici dans le sens de « mamlouk ». Répugnant à traduire en français un terme turc par un autre d'origine arabe, nous avons jusqu'ici rendu *kul* par « esclave » et ferons de même dans la suite.

⁽¹⁴⁾ Kahhâla, *op. cit.*, II, p. 777 : tribu bédouine établie dans la province de Gîza.

qui ont tué l'*etmekči baši*⁽¹⁾. S'il n'y avait pas eu ces Arabes, Tümen Beg aurait été capturé depuis longtemps. A présent, Tümen s'est enfui chez les Arabes Ğüveylâ⁽²⁾, de telle sorte que, si un ordre avait été envoyé à ceux-ci de la part du Souverain fortuné, ils se seraient saisis de lui et l'auraient amené. Puisse-t-on leur adresser de toute urgence un signe, afin que les troupes n'aient pas trop de peines à endurer. Où que [Tümen Beg] soit, [les Arabes Ğüveylâ] le trouveront.

La raison pour laquelle Tümen Beg est venu de ce côté-ci est qu'il faisait confiance à ses troupes arabes nomades. Des nouvelles lui parvenaient de la part des beys emprisonnés au Caire, [disant] : « Viens vite, viens sûrement, la population de la ville est avec nous et certains Arabes nomades des alentours sont avec nous ». Telle est la raison pour laquelle Tümen Beg est venu⁽³⁾.

Lorsque le Souverain fortuné est passé de ce côté-ci, Kôr Šâdî est passé du côté par lequel on peut s'approcher du Caire, via Tûra⁽⁴⁾, avec vingt ou trente esclaves. Lorsque Tümen Beg est venu ici, il a fait passer de nuit sur l'autre rive les troupes arabes avec cent esclaves, en leur disant que deux des Baḳkâr oğulları⁽⁵⁾ étaient en rébellion et qu'il fallait aller du côté du Caire pour les combattre. Lorsque Tümen Beg arriva sur ce pont, il tint conseil. Ils dirent : « Qu'allons-nous faire ? » et me firent querir. [Ils dirent] : « Viens, nous allons t'envoyer auprès du Souverain. Au moins — ce qu'à Dieu ne plaise !⁽⁶⁾ — puisses-tu atteindre d'une flèche le Souverain fortuné ». C'est la raison pour laquelle on m'a laissé ici. On m'a aussi adjoint deux compagnons. Mes compagnons ont été tués. J'ai vu leurs têtes ici. Quant à moi, j'ai dissimulé dans une glaïsière, au bord du Nil, mon caftan, mon sabre, mes flèches et mon arc, et [me proposais d']aller parmi les troupes en me prétendant esclave du Souverain, mais, dès que j'en aurais eu l'occasion, de reprendre mes armes et de veiller à faire ce qui m'avait été commandé.

Tümen Beg m'avait dit : « Sois mon fils. Quel que soit le nombre des villages au bord du Nil, je t'en confèrerai la possession ».

⁽¹⁾ Nous n'avons pu identifier ce chef de la boulangerie de la Maison de Selim, peut-être l'une des nombreuses victimes ottomanes des raids de bédouins dont İbn İyâs se fait fréquemment l'écho à cette époque.

⁽²⁾ Tribu bédouine établie dans la Buḥayra, cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 329-330.

⁽³⁾ Il s'agit de la troisième offensive de Tûmân-bây contre les Ottomans, lors de laquelle Hüdâ Muṣṭafâ fut capturé. On rapprochera ce qui est dit ici de la déposition de Yâšbak dans le document E. 6587/2 et réitérons les doutes formulés *supra*, p. 128, note 1 : ces pressantes instances des mamelouks emprisonnés n'étaient-elles pas inspirées

et contrôlées par les Ottomans en vue de faire tomber Tûmân-bây dans un piège, face à l'écrasante supériorité militaire de ces derniers ?

⁽⁴⁾ Bourgade sur la rive droite du Nil, à une douzaine de kilomètres au sud du Caire.

⁽⁵⁾ Voir Kaḥḥâla, *op. cit.*, I, pp. 87-88 (Baḳkâra) ; A.N. Poliak, *op. cit.*, p. 11. Cette tribu de la Ṣarkîyya était alors commandée par le cheikh Ahmâd qui, avec ses fils Ğuzâmî, 'Abdu-ddâ'im et Bakâr, s'était signalé à l'automne de 1516 en détournant les rescapés mamelouks arrivant de Syrie, cf. İbn İyâs, *op. cit.*, p. 99.

⁽⁶⁾ Formule qui, nous le supposons, est imputable au scribe et non à Hüdâ Muṣṭafâ.

Ces deux [hommes qui étaient] mes compagnons étaient d'origine circassienne, mais avaient été élevés en Orient.

Nous avons entendu dire que le grand-écuyer et le grand-chambellan⁽¹⁾, qui étaient emprisonnés au Caire, avaient également recruté deux affidés et les avaient envoyés avec des arquebuses, [mais quel] le Souverain fortuné les aurait fait décapiter eux aussi.

Un homme est venu dire de la part de Haneş oğlı : « Voici qu'un étendard et une robe d'honneur m'ont été donnés. Que vais-je faire de cet étendard ? Les ordres du Souverain fortuné sont terribles. Nous ne pouvons les supporter »⁽²⁾. Jusqu'à hier, son homme était auprès de [Tümen Beg].

Tümen Beg m'a dit : « Voici que je vais partir du côté du Maghreb. Si tu sais ...⁽³⁾, tu m'en apporteras la nouvelle ».

Précédemment, lorsque le Souverain fortuné était arrivé à Ramla⁽⁴⁾, Tümen Beg m'avait envoyé l'espionner. Pour ma part, je me suis [alors] mêlé aux troupes, ai vendu des dattes, suis revenu et ai informé [Tümen Beg en disant] : « Les troupes du Souverain sont affaiblies ». Quand le Souverain arriva à Katiyye⁽⁵⁾, [Tümen Beg] m'envoya de nouveau. Je me mêlai à l'armée, vendis du fromage et donnai encore comme nouvelle que les troupes du Souverain fortuné étaient affaiblies, [disant] : « N'y allez point. Ce sont eux qui viennent à vous. Ne prenez pas de peine ». Si je ne les en avais empêchés, ils auraient marché contre vous⁽⁶⁾.

[Tümen Beg] m'avait dit : « Que la mesure que nous envisageons contre le Souverain s'accomplisse ou ne réussisse pas, quand tu reviendras, je t'enverrai auprès du Қızıl-Baš.

⁽¹⁾ *Ulu mîr-âḥîr* et *ulu ḥâgib*, respectivement Anasbây et Tuktbây, cf. *supra*, p. 116 et note 3.

⁽²⁾ Nâṣiru-ddîn İbn Hanaş, cheikh de la Biḳ'a, s'était soumis à Selîm à l'automne de 1516 et avait été fait bey de son propre territoire constitué en sandjak ottoman. İbn Hanaş s'était de tout temps montré réfractaire à l'autorité des sultans mamloks et ne supporta pas mieux celle de la Porte. Il semble avoir eu des tendances chiites très nettes et ses relations avec Şâh Isma'il sont attestées par divers témoignages. Au printemps de 1518, il déclencha une révolte, aussitôt réprimée par Ğânberdi Ğazâli — devenu entre temps beylerbey de Damas — et au cours de laquelle il périt. Voir Sa'dû-ddîn, *op. cit.*, p. 382, et notre étude « Deux lettres de David X du Kartli (Etudes turco-safavides, IX) », *Tarih Dergisi*, XXXII, 1979 (volume spécial à la mémoire d'I.H. Uzunçarşılı), p. 149 et note 32.

⁽³⁾ Le mauvais état de conservation de la partie gauche du document gêne la lecture des fins de lignes. Dans le cas présent, le dernier mot a totalement disparu.

⁽⁴⁾ Le camp de Selîm était resté à Ramla entre le 3 et le 7 *zû-l-ḥiğşa* 922 / 28 décembre 1516 - 1^{er} janvier 1517. On sait que le sultan avait profité de la proximité des deux villes pour aller visiter Jérusalem pendant ce séjour.

⁽⁵⁾ Le 21 *zû-l-ḥiğşa* / 14 janvier 1517.

⁽⁶⁾ On peut rester perplexe devant les rapports et conclusions de l'agent secret Hüdâ Muṣṭafâ : tant en Palestine qu'à Katiyya, la supériorité de l'armée ottomane sur toute troupe que pouvait lui opposer Tûmân'bây devait sembler évidente pour des observateurs avertis. A moins que Selîm ait pris des mesures que nous ignorons pour induire ceux-ci en erreur.

Quand tu en reviendras, je te ferai émir de mille, puis je te donnerai la charge de *dividâr*. Peut-être deviendras-tu sultan par la suite? Nous sommes tous passés de [la condition d'esclave à celle de Sultan]. Ce qu'il avait à dire au Ҫızıl-Baş était : « Nous nous coiffons du *tâğ* et vous suivons en sectateurs. Marchez immédiatement sur le Rûm. Nous, nous nous tenons en arrêt ici et là »⁽¹⁾.

(1) Quoi qu'on puisse penser du témoignage de Hudâ Muṣṭafâ, il convient de souligner avec intérêt cette rare indication qu'il nous apporte sur le rapprochement auquel un péril commun invitait deux personnages aussi dissemblables que Šâh

İsmaîl et Tûmân'bây. L'idée de voir le sultan mamlouk — défenseur de l'orthodoxie sunnite, protecteur du calife abbasside, serviteur des Lieux saints — arborer le *tâğ*, coiffure caractéristique des hérodoxes կիզըլբաշ, peut laisser songeur.